

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

SEANCE ORDINAIRE DU 20 Mars 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 007-2026 -

Date de convocation

16 mars 2026

Date de l'affichage

24 mars 2026

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Vanessa COURDEROT, Mathias GIRARDIN, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Absents excusés : Pascal COURDEROT qui donne pouvoir à David CHECHILLOT)

Absent :

Secrétaire de séance : Emilie PARROT

Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

–M. GUIBELIN Hervé ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le/La secrétaire,
Emilie PARROT

Le Maire,
Hervé GUIBELIN

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026



ID : 039-213903081-20260320-2026_D007-DE

